RAPPORT ANNUEL

1998 - 1999

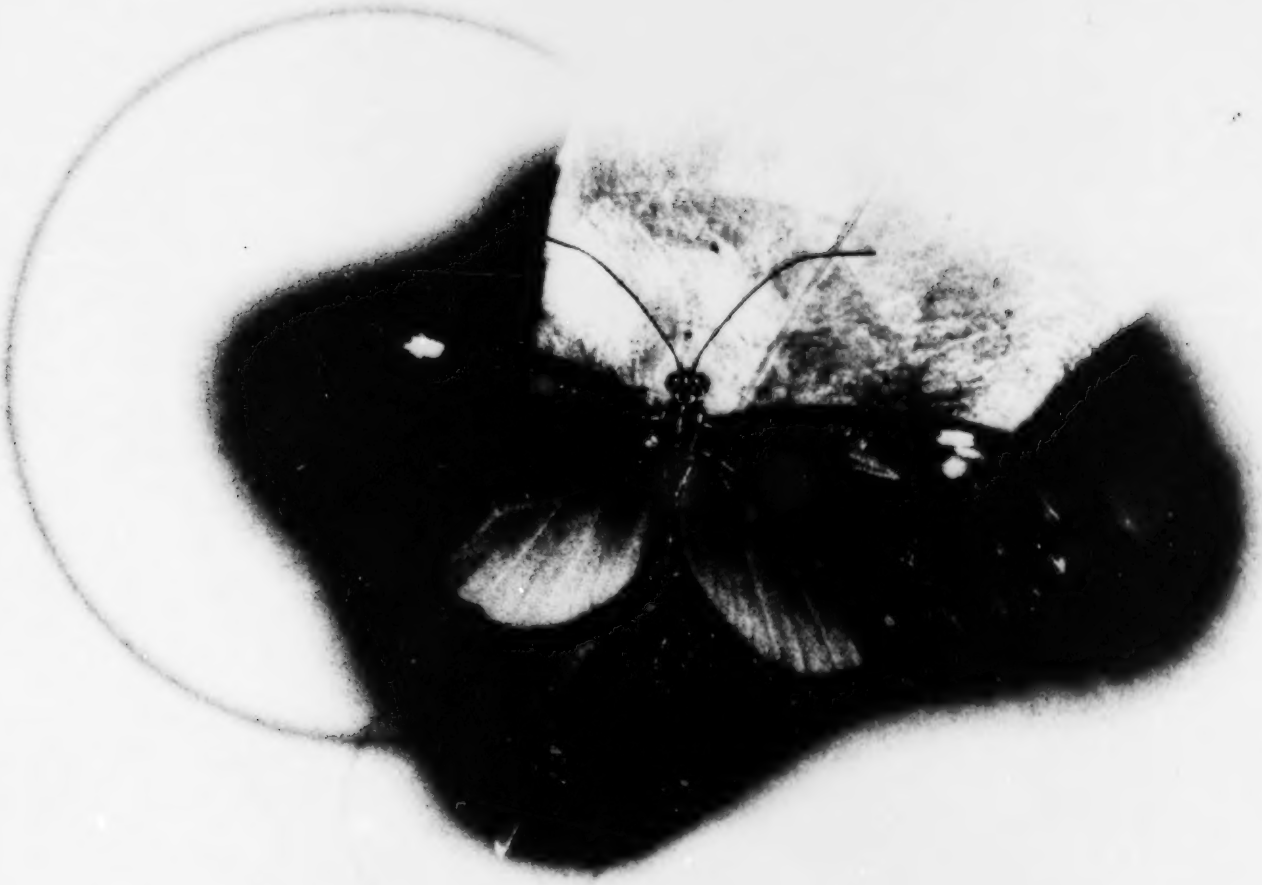

Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec

OPIQ

NOTRE MISSION

Leader en matière de prévention, de promotion et de soins en santé cardiorespiratoire, l'OPIQ est en relation étroite avec ses différents publics.

La mission principale de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec est d'assurer la protection du public. Il surveille donc l'exercice de la profession selon des normes élevées, dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

Table des matières

5 Lettres de présentation

6 Administrateurs (trices) du Bureau, personnel du siège social et membres des comités, 1998-1999

8 Rapport de la présidente

10 Rapport de la directrice générale et secrétaire

11 Rapport d'activités du Bureau

13 Rapport d'activités du comité administratif

14 Rapport de la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

15 Rapport d'activités des comités

20 Statistiques annuelles

21 États financiers

100-04835/

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 20 mai 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président
Assemblée nationale du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Justice et
responsable de l'application
des lois professionnelles,

Me Linda Goupil
Québec, mai 1999

Montréal, le 20 mai 1999

Me Linda Goupil
Ministre de la Justice
et responsable de l'application
des lois professionnelles
Hôtel du Parlement
Québec QC

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente par intérim,

Linda Lemieux
Montréal, mai 1999

Montréal, le 20 mai 1999

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10ième étage
Québec QC G1R 5Z5

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente par intérim,

Linda Lemieux
Montréal, mai 1999

Administrateurs(trices) du bureau, personnel du siège social et membres des comités 1998-1999

Présidentes

Monique Laurin, inh. jusqu'au 5 février 1999.
Linda Lemieux, inh., présidente par intérim jusqu'au 31 mars 1999

Administrateurs élus

Région de Québec, de la Chaudière-Appalaches et du Bas-St-Laurent
Claude Lefebvre, inh.
André Mathieu, inh. jusqu'en mars 1999

Région de Montréal
Bernard Cadieux, inh.
Éric Cardin, inh.
Hélène Duranleau, inh. jusqu'en mars 1999
Monique Laurin, inh. jusqu'au 5 février 1999
Colette Vadeboncoeur, inh.

Région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière
Yvon Proulx, inh.

Région de la Montérégie
Carole Prud'homme, inh.

Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Céline Beaulieu, inh.

Région de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue
André Joyal, inh.

Région de l'Estrie
Linda Lemieux, inh.

Région Saguenay - Lac St-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec
Michèle Tremblay, inh.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Claude Beaudoin
Charles Hugh Auger
Raymond Rocheleau

Comité administratif

Monique Laurin, présidente, jusqu'au 5 février 1999
Bernard Cadieux, 1re vice-président jusqu'en septembre 1998
Linda Lemieux, 2e vice-présidente jusqu'en septembre 1998
1ère vice-présidente de septembre 1998 à février 1999
présidente intérimaire de février 1999 à mars 1999
Raymond Rocheleau, administrateur nommé par l'Office
Carole Prud'homme, trésorière

Personnel du siège social

Josée Prud'Homme, directrice générale et secrétaire
Andrée Lacoursière, adjointe à la direction générale
France St-Jean, coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles depuis juin 1998
Nathalie Girard, secrétaire administrative jusqu'en novembre 1998
Julie Éthier, secrétaire-réceptionniste jusqu'en août 1998
Corinne Laloum, technicienne en documentation jusqu'en juillet 1998
Béatice Janevski, secrétaire-réceptionniste, depuis août 1998
Clémence Carpentier, secrétaire aux affaires professionnelles d'août à novembre 1998
secrétaire administrative depuis novembre 1998
Cathy Voyer, secrétaire aux affaires professionnelles depuis novembre 1998

Syndic

Joële Larivière, inh.
Martin Beaumont, inh., syndic adjoint

Comité de discipline

Micheline Leclerc, présidente
Nicole Béhrer, inh.
Maryse Labbé, inh.
Daniel Prévost, inh.
Diane Tanguay, inh.
Andrée Lacoursière, secrétaire

Comité de révision

Pascal Bergeron, inh.

Simon Labrecque, inh.

Raymond Rocheleau, administrateur nommé par l'Office

Comité d'examen, éducation, équivalence

Louis Philippe Belle-Isle, inh., Collège Vanier

Diane Bernard-Cusson, inh., Collège de Sherbrooke

Céline Deschênes, inh., Collège de Sainte-Foy

Jean-Marc Dufour, inh., Collège de Chicoutimi

Solange Larose, inh., Collège de Rosemont

Tara Glovers, inh., représentante clinique du milieu anglophone jusqu'en février 1999

Carole Prud'homme, inh., représentante clinique du milieu francophone et administratrice.

Comité d'inspection professionnelle

Membres :

Nathalie Bérard, inh., présidente jusqu'en juillet 1998

Marie-Claude Genest, inh., présidente depuis juillet 1998

Louise Parent, inh., vice-présidente

Marie-Claude Genest, inh., secrétaire jusqu'en juillet 1998

France St-Jean, inh., secrétaire depuis juillet 1998

Jacinthe Bélanger, inh., membre depuis juillet 1998

Daniel Smith, inh., membre depuis janvier 1999

Rita Troïni, inh., membre depuis janvier 1999

Enquêteurs :

Isabelle Beaudry, inh.

Nathalie Bérard, inh.

Diane Bergeron, inh.

Daniel Lajeunesse, inh.

Solange Larose, inh.

Rachel Vachon, inh.

Comité de la formation des inhalothérapeutes

Diane Bernard-Cusson, inh. représentante de la Fédération des cégeps

Louis Philippe Belle-Isle, inh. représentant de la Fédération des cégeps

Jean-Pierre Fons, représentant du ministère de l'Éducation

Carole Prud'homme, inh., secrétaire et administratrice

Johanne Steinberger, inh, présidente

Comité planification et organisation des états généraux

Andrée Lacoursière, adjointe à la direction générale

Monique Laurin, inh., présidente

Lucille Pigeon, inh.

Luce Plamondon, inh.,

Yvon Proulx, inh., administrateur

Josée Prud'Homme, inh., directrice générale et secrétaire

France St-Jean, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

Collaborateurs :

Anita Ramacière, animatrice, Brac

Louis Boivin, conseiller Communication Concordia

Publications et communications

Publications

France St-Jean, coordonnatrice

Collaborateurs

Pierrette Morin, inh., chroniqueur

Daniel Smith, inh., chroniqueur, recherchiste

Luce Plamondon, inh. recherchiste

Me Andrée Lacoursière , adjointe à la direction générale

Richard Meloche, inh.

Communications

France St-Jean, inh. , coordonnatrice

Collaborateurs

Monique Laurin, inh., présidente jusqu'en février 1999

Josée Prud'Homme, inh., directrice générale et secrétaire

Yvon Proulx, inh. , administrateur

Formation continue

France St-Jean, inh. coordonnatrice

Collaboratrice :

Johanne Fillion Steinberger, inh., B.Sc.

Réinscription au tableau

France St-Jean, inh. coordonnatrice

Collaboratrice :

Nathalie Bérard, inh.

Rapport de la présidente

L'année 1998-1999 a permis de consolider l'ensemble des objectifs fixés dans la planification triennale se terminant à l'automne 1999. Des États généraux de la profession ont été tenus en juin 98 et ont orienté les interventions de l'Ordre tout au cours du présent exercice.

À la toute fin de l'année financière, j'ai accepté la présidence par intérim et ce, jusqu'en juin 1999, moment où se tiendront les élections au Bureau de l'Ordre. Je suis heureuse de vous présenter les principaux dossiers sur lesquels l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a dirigé ses efforts.

Le système professionnel

Au cours de l'année, l'Ordre a poursuivi ses pourparlers avec les différents partenaires afin d'harmoniser et d'adapter l'encadrement légal de la pratique professionnelle aux nouvelles réalités des milieux. Force est de constater l'évolution de la pratique des inhalothérapeutes.

Les inhalothérapeutes réunis aux États généraux partagent la conviction d'être des professionnels clés en matière de santé cardiorespiratoire. Leur expertise dans ce domaine, les amène de plus en plus à jouer un rôle de consultant, de conseiller auprès des divers intervenants et des clientèles. Tous conviennent que le niveau d'autonomie ne cesse de croître et que cela signifie également plus de responsabilités et d'imputabilités. Il est impératif, pour la protection du public, que des modifications soient apportées à l'encadrement législatif de la pratique professionnelle. À cet égard, l'Ordre a déposé une demande de modifications à l'annexe C du Règlement sur la délégation d'actes de la Loi médicale et a rencontré le Collège des médecins, l'Association des anesthésistes du Québec et l'Association des pneumologues du Québec. Ces trois organismes ont convenu de la désuétude de cette annexe. Nous travaillons donc de concert avec eux afin d'en arriver à un projet de modifications reflétant le plus possible la pratique professionnelle et satisfaisant l'ensemble des personnes concernées.

Par ailleurs, une demande d'abrogation de l'article 5.08 dudit règlement a été acheminée au Collège des médecins. Ce dossier a soulevé des interrogations ayant nécessité l'intervention de différents contentieux dont Me Martin Hébert, avocat conseil de l'Ordre. À ce jour, les travaux entourant ce dossier se poursuivent.

D'autre part, le ministre Serge Ménard annonçait, au début du présent exercice, la mise sur pied d'un comité indépendant dont le mandat était de présider la réforme du système professionnel. Depuis, nous avons assisté à de nombreux changements au sein des différents paliers du gouvernement. Ainsi, un nouveau président à l'Office des professions du Québec et une nouvelle ministre de la Justice ont été nommés. Les travaux entourant la réforme du système ont donc été ralentis. Par contre, lors d'une rencontre du Conseil interprofessionnel du Québec, la ministre de la Justice et de l'Application des lois professionnelles, Me Linda Goupil, a souligné que le système professionnel était vital pour le Québec et, qu'à cet effet, elle recherchera le meilleur moyen pour moderniser ce système de la façon la plus appropriée et la plus efficace. De plus, elle entend faire part, au plus tard au début de l'été, des orientations qu'elle entend prendre dans ce dossier.

Ce dossier sera sans doute prioritaire à l'automne 1999 mais entre temps, compte tenu des avenues de la réforme, l'Ordre a déposé auprès de l'Office des professions du Québec, un mémoire faisant état des actes réservés en exclusivité aux inhalothérapeutes du Québec.

La planification triennale 1996-1999

Nous sommes au terme de la planification triennale et nous pouvons affirmer que la majorité des objectifs fixés ont été atteints. L'adjonction d'une coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles, au sein de l'équipe de la permanence de l'Ordre, a permis d'augmenter les activités reliées à la formation continue et à l'inspection professionnelle. Nous constatons que l'Ordre a atteint un niveau de performance dans l'atteinte des objectifs qu'il s'était donné pour assurer la protection du public et pour mieux servir nos différents publics. Il va s'en dire qu'une planification stratégique permet au Bureau de mieux cibler ses actions, c'est pourquoi, une nouvelle planification sera élaborée au cours de l'été et sera largement inspirée des orientations découlant des États généraux de la profession.

Les États généraux de la profession

La tenue des États généraux fût, sans contredit, l'événement majeur du présent exercice. Près de 250 inhalothérapeutes ont profité des différentes tribunes pour échanger sur tous les aspects de la profession et sur les orientations que devraient privilégier l'Ordre pour adapter la pratique aux nouveaux défis du millénaire. Ils ont collectivement défini les paramètres de leur projet d'avenir. De ces échanges fructueux sont ressortis plusieurs constats relativement à la profession dont, la nécessité d'approfondir le rôle de clinicien des inhalothérapeutes et d'élever la formation initiale à un niveau universitaire. Finalement, l'obtention de la réserve d'actes en exclusivité aux inhalothérapeutes pour certains secteurs d'activités a fait l'unanimité.

Le Bureau de l'Ordre a donc défini de grandes orientations, pour lesquelles il entend prendre des actions concrètes, afin de mieux répondre aux exigences et aux changements du réseau de la santé et des services sociaux et d'assumer adéquatement son rôle de protection du public.

Il ne fait nul doute que les inhalothérapeutes sont résolument tournés vers l'avenir. Le cap est mis sur l'autonomie professionnelle et l'harmonisation de notre champ de pratique.

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec est dans une période de développement. Les inhalothérapeutes doivent continuer à prodiguer des soins cardiorespiratoires de qualité et demeurer vigilants face à leur environnement.

Tout ce travail a pu être réalisé grâce à une équipe exceptionnelle à la permanence de l'Ordre. Je profite de l'occasion pour les remercier, en particulier madame Josée Prud'Homme, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, pour sa précieuse collaboration; ainsi que madame Andrée Lacoursière, adjointe à la direction générale, madame France St-Jean, coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles, madame Clémence Carpentier, secrétaire administrative, madame Cathy Voyer, secrétaire aux affaires professionnelles et madame Béatrice Janevski, secrétaire réceptionniste. J'aimerais également souligner la grande contribution des personnes travaillant au sein des différents comités de l'Ordre et tous ceux et celles qui de près ou de loin ont contribués à leur façon à l'essor de la profession.

En terminant, je tiens à féliciter les inhalothérapeutes pour le professionnalisme et l'engagement dont ils font preuve auprès de leur clientèle et de la profession.

La présidente par intérim,

Linda Lemieux, inh.,

Rapport de la directrice générale et secrétaire

Le présent exercice fut marqué par la tenue des États généraux de la profession en juin 1998. Les inhalothérapeutes ont été conviés à une réflexion collective concernant toutes les facettes de la profession. Les administrateurs de l'Ordre ont pris acte des commentaires et des réflexions des inhalothérapeutes, pour finalement adopter des orientations qui guideront les actions tant du Bureau, du comité administratif que de la permanence de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. Une nouvelle planification stratégique triennale sera donc élaborée au début de l'année financière 1999-2000 et sera largement inspirée des orientations prises par le Bureau suite aux États généraux de la profession.

À ce titre, le mandat de la directrice générale est de gérer les activités de l'organisation en fonction des objectifs fixés et des orientations prises par le Bureau.

L'un des dossiers ayant capté l'attention de la direction générale fut, sans nul doute, le dossier de la mobilité de la main d'œuvre. En juillet 1994, les premiers ministres des provinces ont signé un accord sur le commerce intérieur, il s'agit d'une entente fédérale/interprovinciale. Chaque groupe de professionnels doit négocier une entente de mobilité éliminant ou réduisant les obstacles interprovinciaux à la libre circulation des travailleurs. À cet égard, un consortium en thérapie respiratoire a été créé et une première rencontre est prévue au début d'avril 1999. Entre temps, l'OPIQ et l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario (OTRO) ont formé une Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire, à laquelle les autres provinces ont été conviées à se joindre. Cette Alliance a permis d'arriver à un accord de réciprocité avec nos collègues thérapeutes respiratoires de l'Ontario. Cette réciprocité signifie que les inhalothérapeutes du Québec, membres en règle de l'OPIQ, peuvent dorénavant travailler en Ontario sans avoir à réussir l'examen d'admission de l'OTRO. La seule condition est de devenir membre en règle de cet Ordre et de se soumettre à un examen sur la réglementation de cet organisme. Il en est de même pour les thérapeutes respiratoires, membres en règle de l'OTRO désirant travailler au Québec.

Au niveau financier, l'année se terminant le 31 mars 1999 affiche un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 26 682 $. La situation financière de l'OPIQ demeure donc toujours satisfaisante.

Au niveau des ressources matérielles, notons l'acquisition d'un nouveau logiciel de la gestion des membres, et ce, tel qu'annoncé au précédent exercice. C'est donc au terme d'un processus rigoureux que les services de la firme Info-Défi furent retenus. La direction générale et le personnel de la permanence ont contribué, de concert avec la firme Info-Défi, au développement d'un logiciel de gestion des membres répondant aux besoins actuels et futurs de l'Ordre. Cet investissement a été jugé nécessaire par la Direction et le Bureau pour des questions de convivialité, de confidentialité, de sécurité et d'efficience. L'implantation de ce nouveau logiciel a été complétée au mois de janvier 1999 et les avis de cotisation ont été produits par ce dernier. Nous pouvons, d'ores et déjà, constater une nette amélioration dans la saisie et la gestion des cotisations ainsi que dans l'information aux dossiers des membres.

Au niveau administratif, soulignons l'embauche d'une coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles, Madame France St-Jean. Cette dernière est entrée en poste au mois de juin 98 et est responsable des activités reliées à l'inspection professionnelle, aux communications, à la formation continue et à la réadmission au Tableau des membres de l'Ordre. Vous serez à même de constater, à la lecture du rapport, l'augmentation des activités reliées en particulier à l'amélioration des services aux membres.

D'autre part, la directrice générale a contribué à la visibilité de l'Ordre en siégeant, à titre d'administratrice, au conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément d'établissements de santé et des services sociaux ainsi qu'au Conseil québécois sur le tabac et la santé. Elle a également participé à l'organisation du deuxième colloque sur l'interdisciplinarité, tenu le 19 mars 1999, à l'hôtel Delta de Trois-Rivières. Près de 500 professionnels, provenant de différents milieux, ont participé à cet événement.

De plus, la directrice générale a maintenu et établi des partenariats avec différentes organisations. Ainsi donc, l'année 1999 s'est soldée par un nouveau partenariat au niveau de la formation continue avec la compagnie Glaxo Wellcome.

Ce rapport ne présente qu'une partie de l'ensemble des dossiers traités au cours de l'année. Je vous invite à faire la lecture des différents rapports afin de constater la qualité et la quantité de travail réalisé.

En terminant, je tiens à remercier particulièrement toute l'équipe de direction et le personnel de l'Ordre de leur engagement et de leur efficacité à atteindre les objectifs fixés par le Bureau.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre,
Josée Prud'Homme, inh, B.A.A.

Rapport d'activités du bureau

Le Bureau a tenu cinq réunions régulières et cinq conférences téléphoniques.

Les administrateurs ont notamment :

Dossiers professionnels

- adopté le projet de modifications à l'Annexe C ;
- souscrit à la démarche proposée par le ministre Serge Ménard de participer, en partenariat avec l'Office des professions du Québec, le Conseil professionnel du Québec et les ordres, à une réforme du système professionnel ;
- adopté le document sur les normes de pratique de l'inhalothérapie en soins respiratoires à domicile ;
- ordonné un examen médical à un membre, et ce , en vertu de l'article 48 du Code des professions ;
- adopté le document sur la reconnaissance de l'inhalothérapeute/premier assistant anesthésique ;
- adopté des orientations découlant des États généraux de la profession ;
- procédé à la constitution de l'Alliance nationale des organismes provinciaux de réglementation en thérapie respiratoire en partenariat avec l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario ;

Dossiers administratifs

- adhéré au Conseil québécois d'agréments d'établissement de santé et des services sociaux ;
- proposé la candidature de monsieur Daniel Prévost, pour l'obtention du Prix mérite du Conseil interprofessionnel ;
- recommandé, à l'assemblée générale annuelle, de retenir les services de la firme Breton Ruest pour la vérification comptable de l'année financière 1998-1999 ;
- adopté le rapport annuel 1997-1998 ;
- décidé d'améliorer l'accès au public désirant porter plaintes, relativement au service d'un inhalothérapeute, en fournissant au syndic et syndic adjoint, une boîte vocale dédiée ainsi que des téléchasseurs ;
- fixé la date du 16 janvier 1999 pour l'examen d'admission à l'OPIQ ;

Dossiers à caractère financier

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 1998 ;
- adopté les prévisions budgétaires pour l'année 1998-1999 ;
- accepté d'apporter des changements à la politique de cotisation annuelle en imposant des frais administratifs pour les deuxième et troisième changements de statut au cours de la même année financière ;
- adopté les prévisions budgétaires 1998-1999 révisées en septembre 1998 ;

Élections

- procédé à l'élection des membres du comité administratif ;

Réglementation professionnelle

- adopté le *« Règlement sur le perfectionnement et la limitation des activités professionnelles de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec »*;
- adopté le *« Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec »*;
- adopté le *« Règlement divisant le Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec »* ;
- adopté le *« Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec »*;

Nominations

Le Bureau a procédé à la nomination de :

- madame Jacinthe Bélanger, à titre d'enquêteur, membre du comité d'inspection professionnelle ;
- madame Nicole Bhérer, à titre de membre du comité de discipline pour un mandat de 3 ans;
- monsieur Richard Martin, membre à vie de l'Ordre ;
- madame Marie-Claude Genest, à titre de présidente du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans ;
- madame Louise Parent, à titre de vice-présidente du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans ;
- mesdames Solange Larose, Danielle Lajeunesse, Isabelle Beaudry, Diane Bergeron et Rachel Vachon, à titre d'enquêteur à l'inspection professionnelle ;
- madame Rita Troïni et monsieur Daniel Smith, à titre de membre du comité d'inspection professionnelle ;

Inscriptions au Tableau

- approuvé la délivrance de permis de l'Ordre à des nouveaux diplômés du programme « Techniques d'inhalothérapie » ayant réussi l'examen et présenté une demande d'inscription au Tableau des membres de l'OPIQ ;
- radié du Tableau de l'Ordre les membres qui n'ont pas renouvelé leur cotisation.

Rapport d'activités du comité administratif

Le comité administratif a tenu cinq réunions régulières, une réunion extraordinaire et trois conférences téléphoniques.

Le comité administratif doit s'acquitter des tâches et des responsabilités prévues au Code des professions et notamment il a :

Dossiers professionnels

- établi des contacts interprofessionnels ;
- décidé d'effectuer une étude sur l'assistance anesthésique ;
- adopté le mémoire sur « *L'Université devant l'avenir* » ;
- fixé au 7 juin 1999, l'examen de reprise de l'OPIQ, à Montréal ;

Dossiers administratifs

- procédé à la réinscription au Tableau et recommandé trois stages de perfectionnement ;
- accordé une reconnaissance d'équivalence en provenance de l'Ontario ;
- entériné le rapport de stage de perfectionnement d'un membre ;
- adopté le protocole de collaboration entre le Conseil québécois d'agrément d'établissements de santé et des services sociaux et l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec ;
- délivré des permis aux étudiants ayant réussi l'examen selon les conditions prescrites ;
- procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire ;
- procédé à la radiation de membres pour non-paiement de la cotisation ou abandon de l'exercice ;

Dossiers à caractère financier

- recommandé au Bureau les services de la firme Info-Défi pour le développement du logiciel de la gestion des membres de l'Ordre ;
- étudié les rapports financiers périodiques ;
- étudié les prévisions budgétaires 1999-2000 et en a recommandé l'adoption au Bureau.

Nominations

Le comité administratif a procédé à la nomination :

- des maîtres de stages ;
- de madame France St-Jean, coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles, à titre de secrétaire et d'enquêteur sans être membre du comité;
- de madame Diane Tanguay, à titre de membre du comité de discipline pour un mandat de trois ans ;
- de mesdames Line Prévost et Sylvie Collin à titre d'enquêteur à l'inspection professionnelle ;
- de madame Caroline Grenier à titre de syndic correspondant.

Rapport de la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

En juin 1998, j'acceptais avec joie de me joindre à la permanence de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec à titre de coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles. Ma responsabilité est de coordonner les activités de divers secteurs dont l'inspection professionnelle, la réinscription au Tableau, les publications de l'Ordre et les communications ainsi que la formation continue. Pour m'assister dans mon mandat, je m'adjoins de collaborateurs au sein des différents comités.

En ce qui concerne le comité d'inspection professionnelle, la coordonnatrice agit en tant que secrétaire du comité. À ce titre, elle travaille à l'élaboration des rapport de visite, voit au suivi des plans d'action, coordonne tout ce qui a trait aux visites d'inspection professionnelle (recherche d'enquêteurs, envoi de documents, envoi des avis d'inspection...) ainsi qu'aux réunions du comité. De plus, elle assure le suivi relativement aux plaintes sur la compétence professionnelle des membres. Outre les fonctions de secrétaire du comité, elle assure le lien entre le Bureau et le comité d'inspection professionnelle, répond aux questions des membres et voit à la révision et à l'actualisation de divers documents. Cette année, elle a participé, de concert avec madame Jacinthe Bélanger, à l'élaboration des « *Normes de l'inhalothérapeute en assistance anesthésique* ».

En ce qui concerne la réinscription au Tableau, suite à la demande du Bureau, elle voit à l'évaluation du candidat. À cette étape, madame Nathalie Bérard l'assiste dans ses fonctions. Par la suite, si des stages de perfectionnement ou autres recommandations sont demandés, elle en assure le suivi.

Au niveau des publications, elle travaille à la recherche de textes, voit à la correction de ceux-ci ainsi que des maquettes et coordonne le travail des collaborateurs. Au niveau des communications, elle travaille de concert avec la directrice générale lors d'activités ou d'événements.

Enfin, au niveau de la formation continue, elle supervise la gestion des activités de formation continue. De plus, elle voit à la révision de divers documents ainsi qu'à l'élaboration du *Programme de formation 1999-2000*. Cette année, avec l'aide de madame Johanne Fillion Steinberger, elle a élaboré le *Guide d'accréditation pour les activités de formation continue en inhalothérapie* afin de permettre aux inhalothérapeutes de se voir accréditer des formations autres que celles dispensées par l'OPIQ.

Vous trouverez plus de renseignements en ce qui a trait à la réalisation des divers comités dont j'ai la responsabilité dans les pages qui suivent. Je profite de l'occasion pour remercier les collaborateurs et les membres de ces comités pour leur soutien, leur collaboration et leur engagement tout au long de cette première année de mon mandat.

France St-Jean, inh.
Coordonnatrice à l'inspection
et aux affaires professionnelles

Rapport d'activités des comités

Rapport du syndic

Au cours de l'année 1998-1999, douze dénonciations ont été signifiées au syndic.

Le premier dossier, après enquête, a été référé au comité de discipline. La plainte disciplinaire se référait aux articles 9 et 29, paragraphe 1 du Code de déontologie de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. L'intimé s'est vu imposer une radiation temporaire d'un an.

Le deuxième dossier, après enquête, a été référé au comité de discipline. La plainte disciplinaire se référait aux articles 3, 9 et 23, paragraphe 7, du Code de déontologie de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. L'intimé s'est vu imposer une radiation provisoire avec limitation de permis, de façon permanente, dans différents secteurs.

Deux dossiers ont été référés au Bureau de l'Ordre selon l'article 189 du Code des professions.

Quatre dossiers, après enquête, n'ont pas donné lieu de porter une plainte devant le comité de discipline.

À ce jour, quatre enquêtes sont en cours.

Rapport du comité de discipline

Au cours du présent exercice, le comité de discipline fut saisi de deux plaintes déposées par la syndic de l'Ordre.

Dans le premier dossier, l'inhalothérapeute visé a plaidé coupable au chef d'accusation d'avoir, entre la fin de l'année 1994 et le 22 juillet 1998, exercé sa profession alors qu'il était sous l'influence de narcotiques exerçant ainsi dans des conditions ou des états qui compromettaient la qualité de ses services. L'inhalothérapeute a été radié pour une période d'un an et a été condamné au paiement des frais.

La deuxième plainte portée visait un inhalothérapeute ayant exercé sa profession alors que son état de santé y faisait obstacle, puisqu'il était dans un état d'hypoglycémie avancée. Après avoir été radié provisoirement, l'intimé a vu son permis limité, de façon permanente, à certaines activités et à payer 25% des déboursés.

Au 31 mars 1999, aucun dossier disciplinaire n'était actif.

Rapport du comité de révision

Le comité de révision n'a pas eu à se réunir puisqu'aucune décision n'a été contestée.

Rapport du comité d'inspection professionnelle

Surveillance générale de l'exercice

Dans le cadre de la surveillance générale de l'exercice professionnel des inhalothérapeutes, 15 visites d'inspection profession nelle ont été tenues :

Nombre total de visites :

Centres hospitaliers : 9
CLSC : 5
Clinique privée : 1

Établissements visités pour la première fois : 12

Établissements visités pour la deuxième fois : 3

Répartition régionale des visites :

Outaouais/Abitibi-Témiscamingue : 2
Montréal : 3
Laval/Laurentides : 1
Québec/Bas-St-Laurent : 4
Mauricie/Bois-Francs : 2
Côte-Nord : 3

Secteurs d'activités des inhalothérapeutes dans les établissements visités :

Inhalothérapie générale : 9
Anesthésie : 9
Physiologie respiratoire : 6
Électrocardiographie : 1
Soins respiratoires à domicile : 7

Nombre d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements : 173

Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des visites : 126

Enquêtes particulières sur la compétence professionnelle

Le comité a été saisi de trois plaintes relatives à la compétence professionnelle d'inhalothérapeutes. Les trois membres visés ont fait l'objet d'enquêtes particulières. Le premier dossier a été transmis au Bureau, le comité ne pouvant recommander l'une ou l'autre des dispositions prévues à l'article 113 du *Code des professions*. Dans le second dossier, le comité n'a pas recommandé de stage de perfectionnement ni de cours, la pratique de l'inhalothérapeute concerné étant jugée adéquate. En ce qui concerne l'inhalothérapeute faisant l'objet de la troisième plainte, l'étude était toujours en cours à la fin du présent exercice.

Autres activités ou réalisations du comité

- rapport au Bureau;
- collaboration et communications avec les responsables des autres comités de l'Ordre;
- révision du Règlement du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec;
- formation d'une nouvelle présidente et vice-présidente au sein du comité d'inspection professionnelle;
- recrutement et formation de trois nouveaux membres au sein du comité d'inspection professionnelle;
- formation de la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles relativement aux divers aspects de l'inspection et en tant que secrétaire du comité;
- recrutement de deux nouveaux enquêteurs à l'inspection professionnelle;
- services et correspondances auprès des membres, en ce qui concerne les divers aspects de la profession (envoi de protocoles, normes de pratique, prise de position du comité...);
- participation à une formation d'une journée et demie, concernant les divers aspects de l'inspection professionnelle, offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec;
- révision et actualisation de divers documents reliés aux activités du Comité (rapport de visite, questionnaire pré-visite, correspondance...);
- élaboration et rédaction des Normes de pratique de l'inhalothérapeute en soins respiratoires à domicile et des Normes de pratique de l'inhalothérapeute en assistance anesthésique.

Réunions du comité

Pour assurer le suivi des dossiers tant au niveau de son programme de surveillance générale de la profession, des enquêtes particulières, des réalisations et des différentes activités, le comité d'inspection professionnelle a tenu cinq réunions régulières et deux conférences téléphoniques, au cours du présent exercice.

Réinscriptions au tableau des membres de l'Ordre

À la requête du Bureau, quatre dossiers de demande de réinscriptions comme membre actif au Tableau de l'Ordre, ont été traités. Conformément au *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*, il s'agissait d'inhalothérapeutes qui avaient cessé d'exercer la profession depuis plus de trois ans. Selon la procédure établie, les candidats doivent, dans un premier temps, compléter un questionnaire qui évalue brièvement leurs connaissances théoriques et leur expertise clinique. Par ailleurs, si des lacunes sont décelées, le candidat doit écrire un examen clinique et passer une entrevue.

Suite à l'étude des questionnaires complétés, deux des candidats ont dû écrire l'examen et passer l'entrevue. Par la suite, des stages de perfectionnement ont été recommandés dans plusieurs secteurs d'activités dont : l'anesthésie, la fonction respiratoire et les soins intensifs. En fin d'année financière, les stages étaient toujours en cours.

Le troisième candidat n'avait pas encore écrit l'examen théorique à la fin du présent exercice.

Pour ce qui est du quatrième candidat, un permis de membre actif lui a été émis avec les recommandations suivantes : une re-certification en RCR, de même qu'une journée de formation au sein du Réseau québécois de l'enseignement sur l'asthme.

Le suivi des dossiers ainsi que celui des stages de perfectionnement ont été assurés par la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles.

Publications et communications

Publications

La revue *Inhaloscope* est un outil précieux de formation et d'information de toutes sortes. Les inhalothérapeutes sont nombreux à nous faire parvenir des textes et des renseignements pertinents à la pratique. Nous les encourageons à continuer dans ce sens.

Au cours du présent exercice, une réunion a été tenue pour la réalisation de quatre revues *Inhaloscope*.

Pour une troisième année consécutive, Communications Publi-Services a été responsable de la coordination de la revue scientifique ainsi que de la planification et de la recherche de publicité. Grâce à leur expertise, il y a eu une augmentation considérable du volume publicitaire qui, nous l'espérons, continuera sa pente ascendante pour nous mener vers l'autofinancement. D'autres part, Communications Quidam s'est vu confié la respon-sabilité du montage et de la conception de la revue. Enfin, soulignons le travail remarquable de M. Daniel Smith, de Mme Luce Plamondon, de Mme Pierrette Morin, de Mme Andrée Lacoursière et de M. Richard Meloche.

La coordonnatrice tient à remercier ces précieux collaborateurs pour leur travail et leur professionnalisme ainsi que tous les inhalothérapeutes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration des revues *Inhaloscope*.

Communications

L'OPIQ a participé, de concert avec le Conseil québécois sur la santé et le tabac, à la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*, qui s'est déroulée du 17 au 23 janvier 1999. Des inhalothérapeutes de différentes régions, ont participé à cet événement en donnant, aux jeunes du niveau secondaire, de l'information sur les méfaits du tabac sur la santé. De plus, la coordonnatrice, la directrice générale ainsi que M. Laurent St-Onge ont participé à une clinique anti-tabagique qui s'est tenue au siège social de la compagnie Alcan.

Par ailleurs, la coordonnatrice a participé à d'autres activités en prévention tabagique et en santé respiratoire et cardiaque dont une au collège Maisonneuve.

Nous tenons à remercier tous les inhalothérapeutes et tous les partenaires qui ont participé au succès de ces activités.

Formation continue

Programme de formation continue 1998-1999

Le programme de formation continue 1998-1999 a connu un franc succès. Plus de 910 inhalothérapeutes ont participé aux différentes activités de formation touchant différentes facettes de la profession dont : l'anesthésie, la ventilation artificielle prolongée, la rééducation respiratoire, la néonatalogie, l'électrocardiographie, la traumatologie, la relation d'aide et le cadre juridique, l'évaluation clinique et apprentissage du malade adulte. De plus, la journée thématique sur les MPOC (maladies pulmonaires obstructives chroniques) a réuni inhalothérapeutes, diététistes et pharmaciens, sous un même thème. Les formations ont été données à Montréal et à Québec ainsi qu'à quelques reprises, dans différentes régions.

Par ailleurs, au cours du présent exercice, la candidature de l'OPIQ, en tant que membre de la SOFEDUC, a été acceptée. Cela signifie que les inhalothérapeutes qui suivront les formations dispensées par l'Ordre, se verront octroyer des unités d'éducation continue (U.E.C.). Le comité travaille actuellement à l'élaboration d'un guide qui permettra aux inhalothérapeutes de se faire accréditer des U.E.C. pour d'autres activités de formation que celles reconnues par l'OPIQ.

La coordonnatrice et madame Johanne Fillion Steinberger tiennent à remercier tous les partenaires du programme de formation 1998-1999. Il s'agit d'Astra Pharma, de Boehringer Ingelheim, de Nellcor Puritan Bennett, de l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ), du Syndicat des employés et employées de services (SQEES), local 298 FTQ. Ce partenariat a été bénéfique pour les inhalothérapeutes et pour l'ensemble de la profession.

Enfin, nous aimerions remercier les inhalothérapeutes pour avoir répondu de façon si favorable à ce programme. La formation continue est un outil qui permet la mise à jour des connaissances ainsi que le développement d'aptitudes et d'habiletés nécessaires aux nouvelles façons de faire et aux nouvelles technologies.

Autres réalisations et activités du comité

- révision de documents (contrat, grille d'évaluation, facturation...);
- gestion des activités du programme de formation 1998-1999 (recherche de locaux, réception et impression de documents, réservation d'hôtels, signature des contrats...);
- planification et élaboration du programme de formation continue 1999-2000;
- rencontre avec les syndicats en tant que partenaires pour le programme 1999-2000;
- recherche de commandites pour le programme 1999-2000;
- participation au 33e colloque de l'ACD'ÉAULF (Association canadienne d'éducation des adultes de langue française);
- participation au forum de la formation continue du Conseil interprofessionnel du Québec;
- rencontre avec les responsables du certificat en inhalothérapie de l'Université de Montréal;
- rencontre avec les responsables du certificat en anesthésie et soins critiques de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Projets futurs

- élaboration d'une banque de formateurs ;
- publication d'une bibliographie de livres et d'ouvrages récents dans les différents secteurs d'activités de l'inhalothérapie ;
- planification et gestion du programme de formation 1999-2000 ;
- élaboration du programme de formation 2000-2001 ;
- élaboration d'un centre de documentation, au siège social de l'OPIQ, disponible pour les membres.

Rapport du comité de la formation des inhalothérapeutes

Le comité s'est réuni 2 fois au cours de sa deuxième année d'existence.

Le mandat principal du comité est d'examiner tous les aspects de la formation des inhalothérapeutes à partir de l'adéquation de la formation et des compétences professionnelles, à acquérir pour l'exercice de la profession d'inhalothérapeute.

Lors de ces rencontres, les membres du comité ont discuté de diverses questions telles que :

- la reconnaissance du titre et des compétences du nouveau programme de formation en inhalothérapie;
- l'évaluation du programme de formation en inhalothérapie;
- l'uniformité des champs de connaissances des inhalothérapeutes nouvellement diplômés;
- l'orientation du programme de formation en inhalothérapie face à l'exercice de la profession;
- la formation professionnelle en fonction des exigences modernes de la pratique;
- l'évolution du programme en fonction des besoins de la profession.

De plus, des recommandations ont été adoptées par le comité de la formation et seront déposées au Bureau de l'OPIQ du 9 avril 1999.

Rapport du comité d'examen, éducation et équivalence

Le CEEE a réuni, autour d'une même table, des représentants des cinq maisons d'enseignement dispensant le programme « Techniques d'inhalothérapie ». Il a tenu deux séances d'examen d'admission à l'Ordre : l'une en juin 1998 (128 candidats) et l'autre en janvier 1999 (23 candidats). Un taux de réussite de 93% a été obtenu. Le comité a aussi travaillé pour les examens de reprise prévus en juin 1999.

Dorénavant, les nouveaux finissants au programme « Techniques d'inhalothérapie » de 1999 auront à écrire et à réussir une épreuve synthèse de programme qui sera administrée directement par les collèges. La réussite de cette épreuve sera l'une des conditions pour l'obtention d'un permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. L'épreuve synthèse comporte deux parties, l'une locale et l'autre commune à tous les collèges.

Les cinq représentants des collèges se sont donc réunis à quelques reprises, pour rédiger la partie commune de l'épreuve synthèse, cette dernière étant dédiée aux aspects cliniques du programme. L'Ordre et le comité sont heureux de cette collaboration à l'élaboration de la partie commune de l'épreuve synthèse. Pour l'Ordre, cela représente une garantie d'uniformité dans l'atteinte des compétences de base.

Il est à noter que l'examen d'admission de l'OPIQ sera maintenu pour les finissants des promotions antérieures à juin 1999.

Un sous-comité du CEEE a également participé à la comparaison des curriculums des programmes d'enseignement québécois et ontarien, et ce, afin d'en arriver à une entente de réciprocité interprovinciale.

Le CEEE a également étudié un certain nombre de demandes d'équivalence provenant de divers milieux. Il a bien atteint les objectifs fixés par l'Ordre et il est disponible pour de nouveaux mandats.

Statistiques annuelles

Membres inscrits au Tableau :

Membres actifs :	2159
Membres non actifs :	298

Total : 2457

Répartition des membres selon le sexe :

Féminin :	1973
Masculin :	484

Permis délivrés :

Renouvellement :	2304
Nouveaux permis :	143
Réadmissions :	10
Temporaire :	0

Total : 2457

Montant de la cotisation annuelle exigible avant le 31 mars 1999 :

Membres actifs :	290,00 $
Membres non actifs :	140,00 $
Membres hors-Québec :	217,50 $

Radiations du Tableau au cours de l'année 1998-1999 :

Abandon :	16
Décédé :	0
Disciplinaire :	1
Non-paiement :	71
Retraité :	10

Répartition régionale :

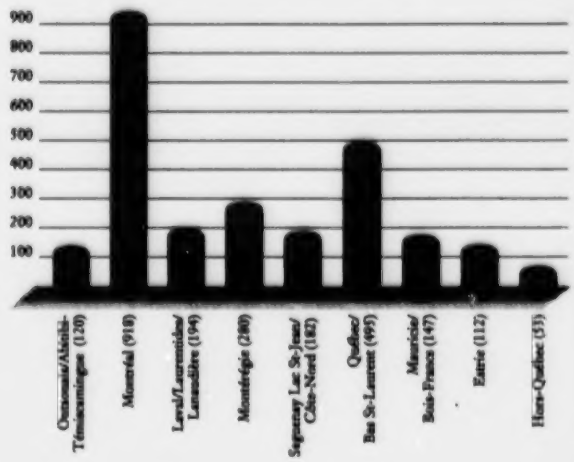

Répartition champs de pratique :

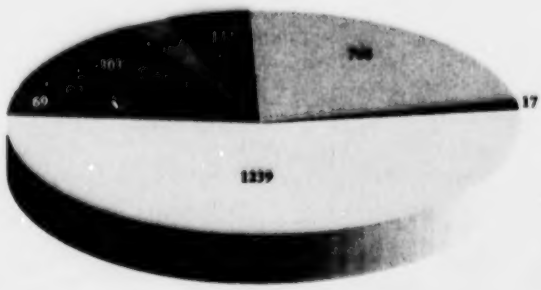

Inhalothérapie générale (1239)
Rotation divers secteurs (706)
Laboratoire physiologie respiratoire (55)
Enseignement cégep/clinique (69)
Anesthésie seulement (303)
Soins à domicile seulement (132)
Recherche (17)

ÉTATS
financiers

RÉJEAN RUEST
Comptable agréé

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
l'ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

J'ai vérifié les bilans des Fonds d'administration, professionnel et de ristournes relatifs au programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC au 31 mars 1999 de même que les états des résultats et du surplus accumulé du Fonds d'administration ainsi que l'état des résultats et avoir du Fonds professionnel pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Ma vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1999 ainsi que les résultats d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Réjean Ruest ptée
Comptable agréé

Montréal, Québec
Le 13 mai 1999

PLACE DE MONTBRUN
650, rue de Montbrun
bureau 201, Boucherville
(Québec) J4B 5E4
Tél. : (450) 641-1480
Téléc. : (450) 641-1981

Fonds d'administration

Résultats
Exercice terminé le 31 mars

	1999	1998
Produits		
Cotisations et assurances des membres	703 914	564 884
Divers	4 762	2 517
États généraux et congrès	4 790	76 337
Formation continue	55 668	13 825
Droits d'examens	33 058	31 420
Droits d'admission	1 543	877
Publicité - InhaloScope	29 169	14 543
Revenus de placements	14 441	9 298
Autres activités	38 099	7 400
	885 444	721 101
Charges		
Comités (Annexe A)	112 534	89 308
États généraux et congrès (Annexe B)	17 122	79 696
Direction générale et services administratifs (Annexe C)	334 413	279 263
Frais généraux (Annexe D)	354 693	261 783
	818 762	710 050
Contribution au Fonds professionnel	40 000	40 000
	858 762	750 050
Résultat net (déficit)	26 682	(28 949)

Avoir net des membres
Exercice terminé le 31 mars

Avoir net des membres, au début	21 021	49 970
Résultat net (déficit)	26 682	(28 949)
Avoir net des membres, à la fin	47 703	21 021

Bilan au 31 mars

	1999	1998
Actif à court terme		
Encaisse	47 489	-----
Placement temporaire (note 3)	150 413	27 464
Débiteurs	12 342	14 812
Intérêts courus à recevoir	-----	37
Frais payés d'avance	12 068	28 578
	222 312	70 891
Immobilisations (note 4)	85 792	29 769
	308 104	100 660
Passif à court terme		
Découvert bancaire	-----	32 827
Créditeurs et frais courus	110 275	11 860
Dû au Fonds professionnel	15 081	12 720
Cotisations et assurances perçues d'avance	135 045	22 232
	260 401	79 639
Avoir net des membres	47 703	21 021
	308 104	100 660

Pour le Bureau

Linda Lemieux, Présidente par intérim

Carole Prud'homme, Trésorière

Fonds professionnel

Résultats
Exercice terminé le 31 mars

	1999	1998
Produits		
Contribution du Fonds d'administration	40 000	40 000
Revenus de placements	7 000	5 297
	47 000	45 297
Charges		
Frais de défense	-----	-----
Développement	48 276	40 548
Recherche	-----	-----
Autres charges	100	126
	48 376	40 674
Résultat net (déficit)	(1 376)	4 623

Avoir net du fonds
Exercice terminé le 31 mars

Avoir du fonds, au début	108 524	109 322
Redressement exercices antérieurs (note 7)	-----	(5 421)
Solde redressé	108 524	103 901
Résultat net (déficit)	(1 376)	4 623
Avoir net du fonds, à la fin	107 148	108 524

Bilan au 31 mars

Actif à court terme		
Encaisse	12 404	833
Intérêts à recevoir	5 918	2 292
Dû par le Fonds d'administration	15 081	12 720
	33 403	15 845
Placements (note 3)	73 745	92 679
(valeur au marché : 1999, 77 150$; 1998, 97 290$)		
	107 148	108 524
Avoir net du fonds	107 148	108 524

Pour le Bureau

Linda Lemieux, Présidente par intérim

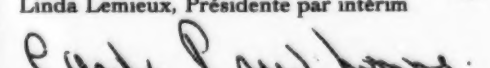

Carole Prud'homme, Trésorière

Fonds de ristournes

Relatifs au programme d'assurance responsabilité professionnelle

Résultats et avoir net du fonds
Exercice terminé le 31 mars

	1999	1998
Produits		
Ristournes du programme	16 900	18 019
Intérêts	1 266	652
	18 166	18 671
Charge	-----	-----
Résultat net	18 166	18 671
Avoir net du fonds, au début	38 656	19 985
Avoir net du fonds, à la fin	56 822	38 656

Bilan au 31 mars

Actif		
Fonds de ristournes	56 822	38 656
Avoir net du fonds	56 822	38 656

Pour le Bureau

Linda Lemieux, Présidente par intérim

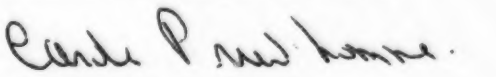

Carole Prud'homme, Trésorière

Notes aux états financiers

au 31 mars 1999

1. Statut et nature des activités

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec est régi par le Code des professions du Québec.

Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration représente les opérations courantes de fonctionnement.

Fonds professionnel

L'Ordre a crée ce Fonds pour financer la défense de la profession ainsi que la recherche et le développement de l'inhalothérapie. Le Fonds d'administration y contribue 40 000$ annuellement.

Fonds de ristournes relatifs au programme d'assurance responsabilité professionnelle

Ce Fonds représente les opérations relatives au programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

2. Conventions comptables

Comptabilisation des produits - cotisations

Les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les cotisations deviennent exigibles.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur au marché.

Immobilisations

L'Ordre a adopté la politique de capitaliser les immobilisations d'une certaine valeur au coût et de les amortir selon les méthodes suivantes :

Mobilier de bureau	ligne droite	4 ans
Système informatique	ligne droite	4 ans

Évolution de la situation financière

L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté car la direction de l'Ordre est d'avis qu'il n'ajouterait pas d'élément significatif pour la compréhension des États financiers.

Juste valeur des instruments financiers à court terme

L'encaisse, placements temporaires, les débiteurs et intérêts courus ainsi que le découvert bancaire, les fournisseurs et frais courus sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur courte échéance.

3. Placements

	1999	1998
Fonds d'administration		
Papier monétaire, 4.96%, échéance courante	150 413	27 464
La valeur marchande au 31 mars	150 413	27 464
Fonds professionnel		
Bons du Trésor, 4.45% échéance courante	-----	20 575
Coupons et obligations	19 000	44 410
Fonds communs de placements	54 745	27 694
	73 745	92 679
La valeur marchande au 31 mars	77 150	97 290

Une partie des placements est donnée en garantie pour une valeur de 35 000 $.

4. Immobilisations

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	28 992	20 675	8 317	12 447
Système informatique	129 469	51 995	77 474	17 322
	158 461	72 670	85 791	29 769

5. Emprunt bancaire

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 40 000 $. Tout emprunt relatif à ce crédit autorisé porte intérêt au taux préférentiel plus 1 % de l'institution financière, échéant en juillet 1999. Au 31 mars 1999, la marge de crédit n'est pas utilisée.

6. Engagement contractuel

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1er janvier 1995 pour une période de 8 ans échéant le 31 décembre 2002. Le loyer annuel de base total à verser d'ici la fin du terme, s'élève à 129 920 $ soit 25 984 $ chaque année jusqu'à l'échéance en l'an 2002 plus un prorata des coûts d'exploitation.

De plus, l'Ordre a conclu un contrat de location d'équipement de bureau échéant en novembre 2003, qui prévoit un engagement total de 59 345 $. Les paiements exigibles seront de 10 956 $ annuellement.

7. Redressement exercices antérieurs

L'avoir net du Fonds professionnel a été redressé d'une surévaluation des revenus d'intérêts d'exercices antérieurs totalisant 5 421 $ au 31 mars 1998.

Annexes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

A - Comités

	1999	1998
Ad hoc	-	1 343
Audition	406	867
Communications	1 344	4 246
C.P.C.S.	117	1 168
Discipline	2 263	3 812
Examen, équivalence et éducation	6 815	14 400
Formation continue	32 334	17 837
Inspection professionnelle	30 400	30 519
Sélection	1 096	561
Syndic	37 343	13 472
Formation OPIQ	416	1 083
	112 534	89 308

B - États généraux et congrès

	1999	1998
États généraux	10 174	-
Activités sociales	-	4 638
Comité	5 507	6 812
Conférenciers	-	17 912
Frais remboursés	441	630
Hôtel	1 000	41 374
Imprimerie	-	3 073
Poste et transport	-	196
Montage des kiosques	-	5 061
	17 122	79 696

C - Direction générale et services administratifs

Abonnements	1 711	2 658
Assurances dirigeants	4 503	4 404
Contentieux	4 454	6 663
Élections	1 849	-
Finances	2 131	748
Frais de réunions et d'assemblées	25 057	32 998
Frais de déplacement, d'hébergement et de représentation	6 901	3 208
Honoraires de vérification	2 250	1 750
Honoraires professionnels	13 163	14 048
Présidence	29 155	24 292
Rapport annuel	2 425	3 425
Salaires et avantages sociaux	236 577	182 812
Formation aux employés	2 319	1 345
Participation à des événements	1 918	912
	334 413	279 263

D - Frais généraux

Amortissement - Mobilier de bureau	7 376	6 565
Amortissement - Système informatique	31 090	9 621
Assurances professionnelles	44 386	43 648
Autres dépenses	1 317	1 320
Conseil interprofessionnel du Québec	10 052	8 546
Frais de banque et frais de cartes de crédit	5 451	3 442
Frais de bureau et fournitures	29 139	18 492
Location d'équipement	12 023	6 956
Loyer	44 032	43 414
Ordinateur et périphériques	11 247	4 155
Poste et messageries	26 766	34 527
Publicité - Plan de communication	1 715	3 286
Revue - InhaloScope	58 411	45 760
Taxes, licences et permis	13 595	13 653
Téléphone et télégramme	10 397	10 984
Entretien et réparations	4 136	1 114
Autres activités	43 560	6 300
	354 693	261 783